

bitre. J'ai cru qu'il saurait veiller sur le bien-aimé ministre du culte qui siège là-bas, et sur les députés de l'autre coin, le député de Calgary-Ouest étant l'arbitre. Il ne faudrait peut-être pas que je parle trop du député de Fort-William, qui est absent ce soir. C'est tout de même un vrai sportsman et je le connais depuis longtemps.

On me permettra de dire en terminant qu'on aurait dû renvoyer ce projet de loi au comité des bills d'intérêt privé. Lorsque je suis entré au Parlement les députés jouissaient de certains droits et privilèges. Je doute fort qu'on cherche maintenant à devenir député, car à quoi cela sert-il, je vous le demande? Nous perdons notre temps ici, car nous ne jouissons d'aucun pouvoir, nous ne remplissons aucune fonction et on nous a enlevé nos droits et privilèges. Nous perdons nos droits, nos gens perdent leurs emplois, notre industrie périclité, notre commerce décline, nous cherchons à mettre en valeur la propriété d'autrui aux dépens des Canadiens.

C'est pour ces raisons que je n'approuve pas cette proposition qui vise à céder nos droits, nos fonctions et nos privilèges à quelqu'un d'autre. Je suis heureux de voir ici un grand nombre de députés qui ont fait leur apprentissage dans l'administration municipale. Ceux qui sont candidats aux élections municipales sont plus près du peuple que le sont les membres du gouvernement fédéral.

Les statuts de la province d'Ontario renferment une loi qui empêche toute municipalité de cette province d'accorder la moindre concession sans d'abord demander aux gens de se prononcer sur la question au moyen d'un vote. C'est une disposition fort sensée. Je doute que nous ayons jamais pu posséder notre propre réseau de tramways ou notre entreprise d'énergie hydroélectrique si cette loi n'avait pas existé en Ontario. Si ce n'était de cette loi, la Commission du transport de Toronto n'existerait pas, et nous n'aurions pas de tramways pour nous rendre à notre splendide exposition d'hiver. En Ontario nous n'accordons pas de concessions au petit bonheur.

On n'a pas de droit de regard sur les tracés que doivent suivre ces pipe-lines. Je la qualifie de loi chimérique des pipe-lines; c'est bien ce qu'elle est. Elle aliène la propriété d'autrui. En faveur de qui? Au premier venu qui désire l'avoir. Ce n'est sûrement pas une loi comme celle qu'on applique en Ontario, où les contribuables des municipalités doivent d'abord se prononcer avant qu'on accorde une concession. Aucun des députés de l'Ontario ne peut participer à l'octroi d'une concession, sans connaître auparavant l'opinion exprimée aux élections municipales.

[M. Church.]

Seuls les propriétaires peuvent se dénantir de leur propriété; c'est la loi au Canada. Quelle loi avons-nous? Quel droit a la Chambre des communes de céder des biens appartenant au peuple? En somme, le pays n'appartient pas à la Chambre des communes. Il s'agit d'un héritage que nous a légué le passé et dont nous jouissons présentement. C'est un dépôt pour l'avenir, et nous n'avons pas le droit de l'aliéner. Comme le disait le président Roosevelt, nous n'avons pas le droit de céder nos biens à ceux qui les demandent ou s'en emparent. On s'enrichit ensuite comme le proposent ces projets relatifs aux pipe-lines.

Gardons-nous de donner nos ressources naturelles à la légère. Les députés ne donneraient pas ainsi leurs propres biens. Pourquoi, à titre de députés,—et plusieurs, sinon tous, possèdent le sens des affaires,—donneraient-ils nos ressources naturelles?

Je me trouvais un jour en face du monument de sir John A. Macdonald, en compagnie du député de Témiscouata (M. Pouliot) et du représentant de Lethbridge (M. Blackmore). M. Boucher, ancien député de Carleton, était également des nôtres. Le député de Témiscouata nous demanda si nous ne remarquions rien d'anormal dans le monument. Myope, je n'avais rien noté d'anormal. "Vous n'avez pas remarqué, nous dit-il, qu'il tient une paire de lunettes à la main droite?" J'ai demandé pourquoi et le député de Témiscouata me répondit que sir John, dit-on, était myope; il cherchait probablement un honnête homme dans les édifices du Parlement. Je lui ai dit qu'il n'y avait là, à mon avis, que des honnêtes hommes. Il a répondu que cela l'amusait fort. Après avoir entendu le député de Témiscouata, je me suis dit qu'il aurait fait fortune dans les rôles comiques. Sir Wilfrid Laurier avait bien raison de dire que nous n'avons pas le droit d'aliéner notre patrimoine naturel. Sir Wilfrid Laurier avait pour principe d'exploiter surtout et avant tout les ressources naturelles du pays, et ce principe, il l'appliquait d'un bout à l'autre du pays et outre-mer.

M. Sinclair: Monsieur l'Orateur, je désire m'expliquer sur un fait personnel. Tantôt, le député de Calgary-Ouest (M. Smith) a mis en doute ma déclaration voulant que la *Westcoast Transmission Company Limited*, constituée en corporation l'an dernier, entendait suivre le même tracé que celui que projette de suivre la société qui demande actuellement d'être constituée en corporation. J'ai en main un exemplaire de la pétition présentée, le 11 mai 1949, par cette société à la Commission des transports, et décrivant un